



—  
**J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE**  
—

# Présentation de l'entente de principe FIPEQ-CSQ-ministère de la Famille

Comité de négociation nationale

fipeq

Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)

CSQ  
Centrale des syndicats  
du Québec



—  
**J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE**  
—

**Sur le plan Normatif**

fipea

Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)

 **CSQ**  
Centrale des syndicats  
du Québec

—  
J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE  
—

## Changement du nom RSG par RSE

- Une responsable de service de garde éducatif en milieu familial conformément à la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1), **membre d'un syndicat affilié à la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ)**
- Une personne physique, travailleuse autonome, agissant à son propre compte qui, contre rémunération, fournit dans une résidence privée des services de garde éducatifs aux enfants des parents avec qui elle contracte.
- Parce que nous sommes des éducatrices et non des gardiennes !



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)



—  
J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE  
—

## Autonomie professionnelle

Nous avons ajouté de nouvelles dispositions afin que le ministère de la Famille (MFQ) et les bureaux coordonnateurs (BC) respectent mieux le statut de travailleuse autonome des RSE:

- La RSE est une travailleuse autonome agissant à son propre compte.
- Le Ministre agit dans le respect du statut de travailleuse autonome de la RSE.
- La RSE recrute et sélectionne elle-même son assistante, sa Remplaçante et sa clientèle.



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)



—  
**J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE**  
—

## Défense des membres

Afin de mieux défendre nos membres et de mieux encadrer les BC lorsqu'ils interagissent avec les RSE lors des traitements de plaintes, ou lorsqu'ils leurs donnent des mesures disciplinaires (avis de contravention, de révocation etc.), le ministère produira deux guides administratifs. La FIPEQ-CSQ participera à leur élaboration.



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)



—  
**J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE**  
—

## Traitement des plaintes

- **Guide de traitement des plaintes et des visites à l'improviste:**

Dans ce guide nous retrouverons toutes étapes que le BC doit respecter afin de ne pas porter préjudice à la RSE.

Il contiendra aussi un code de conduite que les agentes à la conformité doivent respecter afin de ne pas empiéter sur le caractère autonome du statut de la RSE.
- Les BC ont l'obligation de respecter ces guides.



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)





J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE

## Mesures disciplinaires

- **Guide administratif de suspension, non renouvellement ou de révocation:**

Dans ce guide nous retrouverons aussi toutes les étapes que le BC doit respecter afin de ne pas porter préjudice à la RSE.

Une partie sera consacrée spécialement à la phase de présentation des observations devant le CA.

- La FIPEQ-CSQ y présentera, lors des consultations, des propositions relativement à la durée de vie des avis de contravention et de toute autre mesure disciplinaire ou administrative.
- Les BC doivent respecter ces guides pour s'éviter des recours.



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)



—  
J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE  
—

## Indemnité durant une suspension DPJ

**Durant la suspension DPJ, la RSE reçoit, en totalité, sa pleine subvention (selon ses ententes de services en vigueur) durant 8 semaines.**

Explication :

Lorsque la reconnaissance de la RSE a été suspendue pour plus de quatre (4) semaines consécutives (pour lesquelles sa subvention a été maintenue) et que :

- les faits relatifs au signalement ont été jugés non fondés par le DPJ ou
- qu'elle est acquittée à la suite d'accusations criminelles,

la RSE reçoit une indemnité pour les semaines de suspension excédentaires, et ce, pour un maximum de quatre (4) semaines additionnelles à celles déjà versées les 4 premières semaines.



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)





J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE

## Vacances et autres congés

### 1- APSS:

- ✓ La RSE a toujours droit à 26 jours d'APSS (AN+AD)
- ✓ Les AD sont payées à la hauteur de 100% de la subvention;
- ✓ Les AN sont payées à la hauteur de 85,2% de la subvention.
- ✓ Exceptionnellement, si la RSE doit travailler un jour férié à la demande du gouvernement, la journée fériée sera prise ultérieurement au choix de la RSE sans dépasser le 235 jours d'offre de service;
- ✓ Le préavis donné au parent sera de 30 jours au lieu de 45 jours si l'absence est de plus de 3 jours. Pour les autres cas, il demeure à 15 jours.
- ✓ La RSE peut choisir de ne pas se constituer une réserve d'APSS. Il lui suffit d'en aviser le BC. Elle peut aussi modifier son choix, une fois par année.



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)





J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE

### APSS (suite)

- Élargissement de la notion de «proche aidante» :  
Toute personne pour laquelle la RSE agit comme proche aidante. Il n'y a aucune obligation que ce soit un parent.
- Si la RSE agit comme proche aidante, elle a droit à 10 jours d'absences non subventionnées sans aucune justification à donner au BC.
- Quand une journée d'APSS prédéterminée coïncide avec un samedi ou un dimanche, ou encore un jour férié, la RSE peut la déplacer au premier jour ouvrable précédent.

Si il s'agit d'un dimanche, ce sera un lundi ou le jour ouvrable suivant



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)





—  
**J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE**  
—

## **2- Conciliation travail-famille**

Tenant compte de l'importance de la conciliation travail-enfant de nos RSE, nous avons convenu avec le ministère de revoir la directive sur les enfants de la RSE (de – 9 ans).

La sous-ministre s'est engagée auprès de la FIPEQ-CSQ à ce que la directive en question soit traitée en priorité à la première rencontre du comité sur les enjeux nationaux (comité mixte), dès la signature de la nouvelle entente collective.

La FIPEQ-CSQ a toujours plaidé pour un assouplissement de cette directive et permettre aux enfants de la RSE de – de 9 ans d'être présents à certains moments de la journée (heure du dîner, en fin d'après-midi ou encore en début de matinée etc.) sans compter dans le ratio.



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)





J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE

## Formation et perfectionnement

- Maintien du budget de 2 millions de dollars par année
- Maintien du principe de la répartition du solde du budget sur les RSE, jusqu'à la hauteur de 85\$ par RSE afin de leur permettre de financer leur perfectionnement annuel.
- Maintien des objectifs originaux applicables à la formation.
- Le ministère admet que la RSE, en suspension de 12 mois ou plus, devrait être dispensée de l'obligation de formation qui lui incombe en vertu de l'article 59 du RSGÉE.
- Pour ce faire, il s'engage à entreprendre avec la FIPEQ-CSQ les démarches nécessaires afin de corriger cette lacune par le biais d'un courrier du milieu familial.



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)



—  
J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE  
—

## Accès au dossier de la RSE

La RSE peut, seule ou accompagnée de la Représentante du Syndicat, avoir accès à son dossier détenu par le Bureau

Dans le cas où la RSE doit présenter ses observations devant le CA du Bureau au sujet de sa reconnaissance, **elle reçoit, en même temps que l'avis, sans frais**, une copie de tous les documents destinés à la prise de cette décision.



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)



—  
J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE  
—

# Droit à la représentation

- En tout moment, la RSE a droit à sa représentante syndicale.
- Ni le BC, ni le ministère ne peuvent lui suggérer d'aucune façon de ne pas communiquer avec son syndicat.

« Conformément à l'article 18 de la Loi sur la représentation, la **RSE a le droit** d'être assistée d'une représentante du Syndicat ou de la Centrale. » (art.5.19)

Cette formulation vient changer l'ancien texte dans lequel on lisait que la RSE peut être assistée...



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)



—  
**J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE**  
—

## Réorganisation des structures avec le ministère

- Création d'un comité sur les enjeux nationaux (Comité mixte):  
La FIPEQ-CSQ aura une plateforme avec la sous-ministre et les directions de BC afin de traiter des problèmes nationaux.

Outre la directive sur les enfants de la RSE (de – 9 ans), on y étudiera aussi :

- La consultation sur les modalités appliquées en ce qui concerne le volet A et B des enfants à besoins particuliers (EBP);
- Les problèmes dus à la règle du remplacement à 20%;
- Les règlements municipaux appliqués aux milieux familiaux



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)





—  
**J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE**  
—

## Réorganisation des structures avec le ministère (suite)

- Création d'un comité d'application de la réglementation (sous-comité mixte):

Il s'agit d'un comité composé de 3 conseillers en relations de travail de la FIPEQ-CSQ et de 3 conseillers du ministère de la Famille. Dans ce comité, les dossiers spécifiques à chaque RSE seront traités, ce qui facilitera leur règlement.



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)



—  
**J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE**  
—

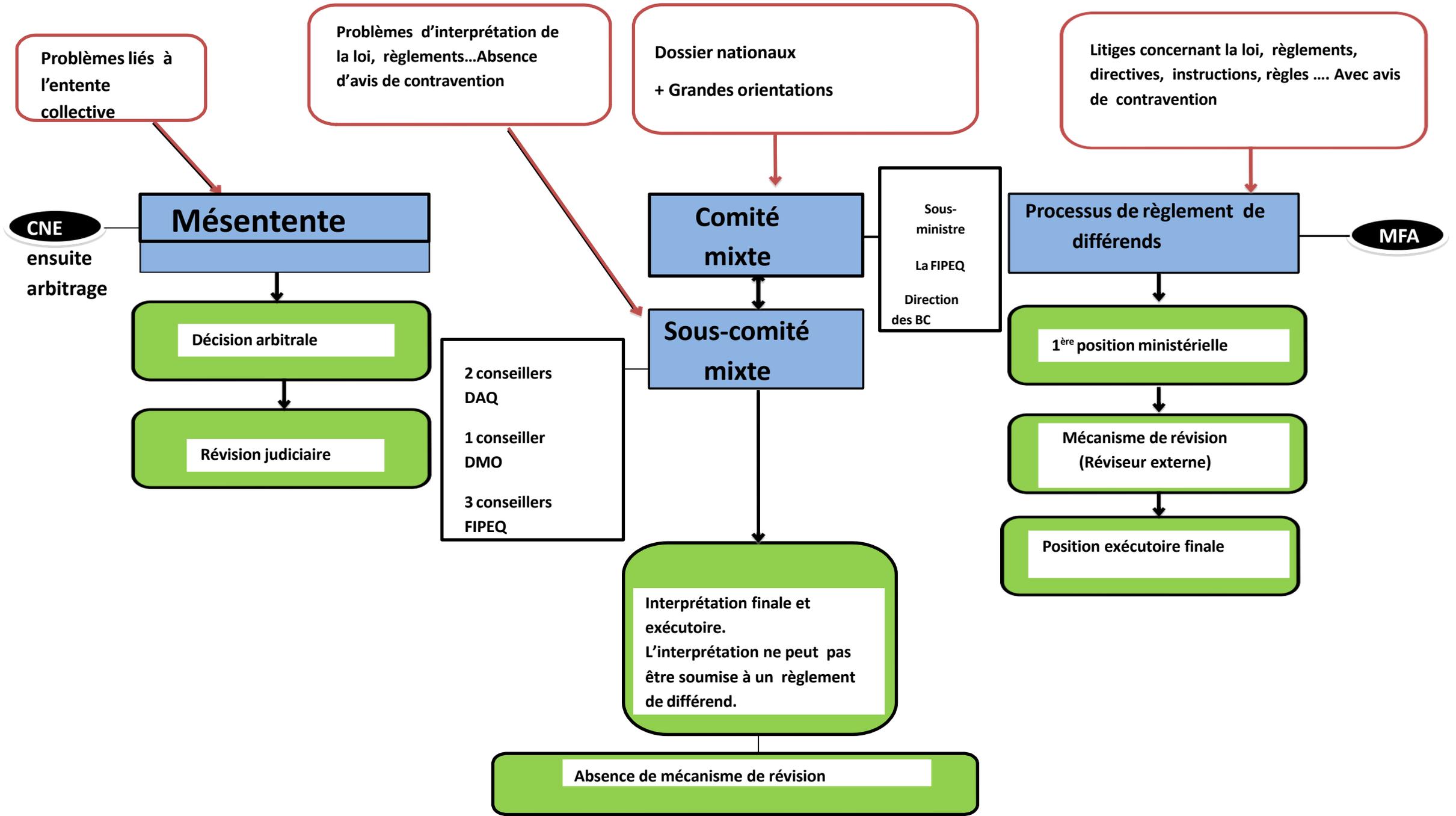
## Réorganisation des structures avec le ministère (suite)

- Amélioration du processus du règlement des différends qui, avec celui de la médiation, constitueront une importante structure pour améliorer les conditions de travail des RSE tel que suggéré dans l'organigramme suivant:



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)





—  
J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION  
DE RSE  
—

# Merci



Fédération  
des intervenantes  
en petite enfance  
du Québec (CSQ)

